

ET SI VOUS
VENIEZ SOUTENIR
NOS ACTIONS...



Ecoles

versez un don...

... du montant que vous souhaitez !

◆ Vous participerez aux **actions de solidarité** de l'association

Et / ou

Devenez adhérent...

...la cotisation annuelle est de 10 euros !

◆ Vous participerez aux **actions de solidarité** de l'association

◆ Vous participerez **à la vie associative** des PEP 52

◆ Vous serez invité à **l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle** des PEP 52 ainsi qu'aux Assemblées Générales Extraordinaires (voix consultatives)

N'HESITEZ PLUS, REJOIGNEZ-NOUS !

L'ADPEP 52 est affiliée à la Fédération Générale des PEP
reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919.

www.adpep-52.org

Coordonnées*

Coopérative scolaire Foyer socio-éducatif Caisse des écoles

Raison sociale : SIRET:

Forme juridique :

Responsable civil (nom, prénom) :

Adresse : CP : Ville :

Mail : Tél :

Souhaite recevoir la newsletter de l'ADPEP 52 par mail

Soutenir les actions des PEP 52

Adhésion valable pour l'année civile : 10 euros

Et / ou :

Don d'un montant de :

Total du versement :

Chèque à l'ordre de l'ADPEP 52 Espèces Virement Autre

Date :

Cachet et signature du responsable :